

naissance, les Associés de Montréal publièrent, en 1643, un écrit in-4o, qui est une preuve raisonnée, victorieuse, et même savante, de la légitimité de leur œuvre ; il a pour titre : *Les véritables motifs de Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France*. Ils y font remarquer que ces contradictions, loin de les décourager, les excitaient, au contraire, à poursuivre leur œuvre avec plus de confiance : “ Puisque l’Évangile, disaient-ils, n’a pas été et “ n’est pas encore à présent exempt de contradiction, et que c’est là le “ propre des œuvres de Dieu, il n’y a pas sujet de s’étonner si le dessein “ de Montréal est contredit. Il faudrait être surpris, au contraire, qu’il “ ne le fût pas, et qu’un ouvrage d’un tel poids réussisse sans obstacle : “ ce serait la seule œuvre de Dieu, dans l’Église, qui ne porterait pas “ ses livrées.” “ La sagesse de la divine Providence, en produisant de “ grandes choses, se plaît à les faire naître de causes si petites, si faibles, “ si basses, que de là les hommes prennent sujet d’en rire et de les dé- “ crier ; et si elle en use de la sorte, c’est afin qu’après que ces œuvres “ se sont formées, au milieu des difficultés, des murmures et des empêche- “ ments, lorsqu’enfin elles s’élèvent à la vue du monde, les hommes aient “ d’autant plus d’occasions d’en glorifier Dieu, que ses serviteurs se sont “ acquis devant lui, plus de mérites, par les peines, les mépris et les souf- “ frances qu’ils ont reçus en y travaillant.”

IV.

Des laïques peuvent contribuer, par leurs soins et leurs largesses, à l’œuvre de l’Évangile.

D’abord les Associés de Montréal montrent que de simples laïques peuvent contibuer, de la manière qu’ils le faisaient, à la conversion des infidèles à la Foi. “ Jésus-Christ ayant fait à l’Église, dans la personne de ses Apôtres et de ses premiers disciples, disent-ils, le commandement d’enseigner l’Évangile à toute créature raisonnable, sans distinction, c’est donc une œuvre honorable, sainte et méritoire, et une marque de prédestination, de contribuer, avec les pasteurs évangéliques, à l’accomplissement d’un si nécessaire et si religieux dessein. Et, quoique ce commandement n’oblige pas précisément les personnes séculières, il est toutefois assuré que les apôtres et les premiers disciples n’ont entrepris tant de voyages et de missions par toute la terre, ni leurs successeurs, sans y avoir été assistés par des chrétiens séculiers, tant de la Judée que de la Grèce et de la ville de Rome ; jusque-là que ces ambassadeurs divins se laissaient parfois suivre et servir par de saintes femmes, pour être déchargés, en quelque façon, des nécessités temporelles au milieu de leurs fatigues. Et si Notre-Seigneur lui-même n’a pas dédaigné de recevoir ce pieux office de plusieurs dames vertueuses, qui l’accompagnaient en ses voyages pé-